

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 12 mai 2014 relatif au livret d'apprentissage des catégories D1, D1E, D et DE du permis de conduire

NOR : INTS1409944A

**Publics concernés :** écoles de conduite, apprentis conducteurs.

**Objet :** déterminer les prescriptions applicables au contenu du livret d'apprentissage pour les catégories D1, D1E, D et DE du permis de conduire.

**Entrée en vigueur :** le texte entre en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Notice :** le présent arrêté n'impose pas un modèle type de livret.

Il permet, le cas échéant, l'utilisation du livret sous une forme dématérialisée à condition que l'ensemble des prescriptions qu'il fixe soient respectées.

L'usage du livret comme support pédagogique et outil d'échange entre l'enseignant de la conduite et l'élève conducteur reste une priorité mais sa réalisation et sa conception sont libres à condition de respecter le cadre général de la formation fixé en annexe II. Le contenu des livrets devra respecter les prescriptions suivantes :

- un préambule ;
- une partie pédagogique présentant le cadre général du programme de formation fixé par l'Etat pour les catégories D1, D1E, D et DE du permis de conduire.

Ainsi, le présent arrêté tire les conséquences du statut et de l'utilisation du livret d'apprentissage sur le terrain, pour ces catégories de véhicules, sans créer aucune charge nouvelle, par rapport à l'existant, pour les publics concernés.

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la route, notamment ses articles R. 211-3, R. 211-4 et R. 221-4 ;

Vu l'arrêté du 20 avril 2012 modifié fixant les conditions d'établissement, de délivrance et de validité du permis de conduire ;

Vu l'arrêté du 23 avril 2012 modifié fixant les modalités pratiques de l'examen du permis de conduire des catégories BE, C1, C1E, C, CE, D1, D1E, D et DE ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2013 relatif au référentiel pour l'éducation à une mobilité citoyenne,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – Toute personne apprenant à conduire un véhicule à moteur, en vue de l'obtention des catégories D1, D1E, D et DE du permis de conduire, mentionnées à l'article R. 221-4 du code de la route, doit être détentrice du formulaire de la demande de permis de conduire validée par le préfet du département dans lequel cette demande a été déposée, et d'un livret d'apprentissage. Lors de l'apprentissage pratique de la conduite, ces deux documents doivent être présents dans le véhicule. Le livret d'apprentissage peut prendre la forme d'un document dématérialisé. Seul le formulaire de la demande de permis de conduire ou sa photocopie permet de justifier de son état d'élève conducteur en cas de contrôle par les officiers et agents habilités à effectuer des contrôles routiers.

**Art. 2.** – Le livret d'apprentissage précise l'ensemble des compétences à acquérir au cours de la formation.

Tout livret d'apprentissage de la conduite des véhicules des catégories de permis de conduire visées à l'article 1<sup>er</sup> doit être conforme au contenu des annexes I et II du présent arrêté et permettre la réalisation d'un bilan du niveau d'acquisition des compétences décrites à l'annexe II.

**Art. 3.** – En cas de perte ou de vol du livret d'apprentissage, un nouvel exemplaire est établi par l'élève conducteur, avec l'aide de l'enseignant.

**Art. 4.** – Les dispositions du présent arrêté entrent en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014.

**Art. 5.** – Le délégué à la sécurité et à la circulation routières est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 12 mai 2014.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le délégué à la sécurité  
et à la circulation routières,*  
J.-R. LOPEZ

## ANNEXES

### ANNEXE I

#### PRÉAMBULE

Ce préambule aborde les points suivants :

- pourquoi mieux apprendre à conduire un véhicule ou un ensemble de véhicules affecté au transport en commun de personnes ?
- quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage de la conduite de ces véhicules ?
- quel programme de formation pour l'apprentissage de la conduite des véhicules ou ensembles affectés au transport en commun de personnes ?
- comment sont évalués vos progrès ?
- comment se déroule l'examen du permis de conduire des véhicules ou ensembles affectés au transport en commun de personnes ?

#### 1. *Pourquoi mieux apprendre à conduire un véhicule ou un ensemble de véhicules affecté au transport en commun de personnes ?*

Votre vie de conducteur de ce type de véhicule débute par l'apprentissage qui vous est dispensé au sein d'un établissement d'enseignement de la conduite et de la sécurité routière par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière qualifié.

Les accidents impliquant ce type de véhicules sont, en raison des caractéristiques de ceux-ci (dimensions et masse) et de la présence de passagers, souvent très graves notamment pour les autres véhicules éventuellement heurtés.

L'effort de renforcement de l'éducation et de la formation à la conduite de ce type de véhicule doit donc être poursuivi.

L'objectif général de la formation est d'amener tout conducteur à la maîtrise de compétences en termes de savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir.

Apprendre à conduire un véhicule affecté au transport en commun de personnes est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l'aide de votre formateur.

#### 2. *Quelle est l'utilité de votre livret d'apprentissage ?*

Le livret est un outil pédagogique à l'attention de l'élève conducteur et de l'enseignant de la conduite et de la sécurité routière. Il doit vous servir de « guide » durant votre parcours d'apprentissage de la conduite, lors de vos cours théoriques et pratiques.

Il vous permet de matérialiser, avec l'aide de votre enseignant, votre niveau d'acquisition de compétences et d'autonomie nécessaires à la conduite sécuritaire d'un véhicule affecté au transport en commun de personnes.

A cet effet, vous trouverez dans ce livret cinq grilles (annexe II) qui correspondent chacune aux principales compétences que vous devrez progressivement acquérir. Chacune de ces compétences principales est subdivisée en sous-compétences associées qui sont à travailler et à valider par des approches différenciées.

#### 3. *Quel programme de formation pour l'apprentissage de la conduite des véhicules ou ensemble de véhicules affectés au transport en commun de personnes ?*

La conduite ou la prise en compte, à l'arrêt, d'un véhicule ou ensemble de véhicules affecté au transport en commun de personnes présente de réelles spécificités qu'il faut être en mesure de maîtriser correctement.

Ce programme se veut une vue d'ensemble, aussi exhaustive que possible, des compétences théoriques et pratiques qu'un conducteur de véhicule affecté au transport en commun de personnes, responsable et autonome, doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres usagers en danger.

Au travers de ce programme, avec l'aide de votre formateur, vous allez apprendre et comprendre les règles du code de la route (notamment celles qui concernent plus spécifiquement le type de véhicule que vous apprenez à conduire) mais aussi apprendre et comprendre comment maîtriser le maniement du véhicule en marche avant et arrière, comment prendre en compte les passagers et leur sécurité, la nécessité de partager la route en bonne intelligence avec les autres usagers et d'adopter des comportements de conduite citoyens et responsables, la nécessité de la prise de conscience des risques et des limites propres à sa conduite et à celle des autres.

Ce programme vous permet également de pratiquer l'autoévaluation de vos analyses, décisions, actions et choix de conduite.

Votre formateur est à vos côtés pour vous guider et vous conseiller.

#### 4. *Comment sont évalués vos progrès ?*

Afin de disposer de repères, cinq grilles de progression accompagnent l'élève dans l'acquisition des compétences indispensables pour la conduite d'un véhicule affecté au transport en commun de personnes.

Ces grilles détaillent, pour chaque sous-compétence associée, les savoirs comportementaux, techniques et environnementaux dont doit disposer l'élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chaque sous-compétence associée, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous en précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d'apprécier les éléments à faire progresser.

De plus, pour chacune des sous-compétences associées, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des autoévaluations sont à votre disposition au sein de chacune des cinq grilles.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

#### 5. *Comment se déroule l'examen ?*

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire des catégories D1, D1E, D et DE comporte deux phases :

- la première : hors circulation ;
- la seconde : en circulation.

Ces deux phases de l'épreuve pratique sont évaluées par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation de l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

L'épreuve hors circulation constitue une admissibilité pour l'épreuve en circulation.

L'objectif de cette épreuve est d'évaluer le niveau des savoirs et des savoir-faire que vous avez acquis : réglementation des transports, code de la route, sécurité et signalisation routières, prise en compte et sécurité des passagers, mécanique et vérifications du véhicule, manœuvres, dételage et attelage pour les ensembles.

L'objectif de l'épreuve en circulation est d'évaluer les aptitudes que vous avez acquises pour procéder aux vérifications et contrôles avant le départ du véhicule et le niveau des compétences techniques et comportementales que vous avez atteint pour circuler en toute sécurité.

Cette épreuve se déroule dans un environnement varié où le candidat doit notamment :

- emprunter des routes droites, négocier des virages ;
- changer de direction, franchir des intersections, utiliser des voies d'accélération et de décélération ;
- réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;
- dépasser et croiser des véhicules ;
- quitter un emplacement de stationnement, repartir après un arrêt ;
- prendre les précautions nécessaires avant de descendre du véhicule.

L'expert réalise un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

## ANNEXE II

PARTIE PÉDAGOGIQUE DU LIVRET D'APPRENTISSAGE DES CATÉGORIES  
D1 - D1E - D - DE

## D1 - D1E - D - DE

		POURQUOI : RAISONS	COMMENT : PROCÉDURES	RISQUES	INFLUENCES DE SON ENTOURAGE ET DE SON MODE DE VIE	PRESSIONS EXERCÉES PAR LA SOCIÉTÉ : PUBLICITÉ, TRAVAIL....	AUTO-EVALUATION
<b>1 - MAÎTRISER LE MANIÈREMENT DU VÉHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS UN TRAFIC FAIBLE OU NUL</b>	<input type="checkbox"/>						
Connaître les principaux organes du véhicule, ou de l'ensemble de véhicules, les principales commandes et le tableau de bord.	<input type="checkbox"/>						
S'installer au poste de conduite.	<input type="checkbox"/>						
Effectuer les contrôles visuels avant la mise en route du moteur.	<input type="checkbox"/>						
Démarrer et s'arrêter.	<input type="checkbox"/>						
Utiliser la boîte de vitesses (selon l'équipement).	<input type="checkbox"/>						
Diriger le véhicule (ou l'ensemble de véhicules) en marche avant et arrière, en ligne droite et en courbe.	<input type="checkbox"/>						
Regarder autour de soi et avertir.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les éléments constitutifs de la chaîne cinématique et leurs principes de fonctionnement.	<input type="checkbox"/>						

## D1- D1E - D - DE

		POURQUOI : RAISONS	COMMENT : PROCEDURES	RISQUES	INFLUENCES DE SON ENTOURAGE ET DE SON MODE DE VIE	PRESSIONS EXERCEES PAR LA SOCIETE : PUBLICITE, TRAVAIL.....	AUTO-EVALUATION
<b>2 - EFFECTUER LES VERIFICATIONS COURANTES DE SECURITE DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE ET EFFECTUER LES EXERCICES DE MANIABILITE.</b>	<input type="checkbox"/>						
Avoir des connaissances sur l'ensemble des réglementations relatives au transport en commun de personnes.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les documents spécifiques au conducteur, au véhicule ou à l'ensemble de véhicules et au transport en commun de personnes.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les équipements et le principe de fonctionnement des organes essentiels du véhicule ou de l'ensemble de véhicules et savoir les vérifier.	<input type="checkbox"/>						
Connaître et adopter les attitudes élémentaires de sécurité (accès au véhicule, gestes et postures).	<input type="checkbox"/>						
Savoir réaliser un stationnement en créneau et un arrêt de précision (Pour le DE : <u>arrêt de précision uniquement</u> ).	<input type="checkbox"/>						
Savoir réaliser un attelage et un dételage (spécifique D1E et DE).	<input type="checkbox"/>						

## D1 - D1E - D - DE

3 - APPREHENDER LA ROUTE EN FONCTION DU GABARIT DU VEHICULE OU DE L'ENSEMBLE DANS DES CONDITIONS NORMALES DE CIRCULATION.		POURQUOI : RAISONS	COMMENT : PROCEDURES	RISQUES	INFLUENCES DE SON ENTOURAGE ET DE SON MODE DE VIE	PRESSIONS EXERCEES PAR LA SOCIETE : PUBLICITE, TRAVAIL....	AUTO-EVALUATION
Rechercher la signalisation (notamment celle spécifique aux véhicules ou ensembles de véhicules affectés au transport en commun de personnes), les indices utiles et en tenir compte.	<input type="checkbox"/>						
Connaître et respecter les règles de circulation (notamment celles spécifiques aux véhicules ou ensembles de véhicules affectés au transport en commun de personnes).	<input type="checkbox"/>						
Positionner le véhicule ou l'ensemble de véhicules sur la chaussée et choisir la voie de circulation.	<input type="checkbox"/>						
Utiliser toutes les commandes et adapter l'allure aux situations.	<input type="checkbox"/>						
Tourner à droite et à gauche.	<input type="checkbox"/>						
Déceler, identifier et franchir les intersections suivant le régime de priorité.	<input type="checkbox"/>						
Franchir les ronds-points et les carrefours à sens giratoire.	<input type="checkbox"/>						

## D1 - D1E - D - DE

4 - CIRCULER DANS DES CONDITIONS DIFFICILES ET PARTAGER LA ROUTE AVEC LES AUTRES USAGERS		POURQUOI : RAISONS	COMMENT : PROCEDURES	RISQUES	INFLUENCES DE SON ENTOURAGE ET DE SON MODE DE VIE	PRESSIONS EXERCEES PAR LA SOCIETE : PUBLICITE, TRAVAIL....	AUTO-EVALUATION
Evaluer et maintenir les distances de sécurité.	<input type="checkbox"/>						
Croiser, dépasser, être dépassé.	<input type="checkbox"/>						
Négocier les virages de façon sécurisante.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les caractéristiques des autres usagers (notamment les usagers vulnérables) et savoir se comporter à leur égard, avec respect et courtoisie.	<input type="checkbox"/>						
Quitter un stationnement, repartir après un arrêt et s'insérer dans la circulation.	<input type="checkbox"/>						
S'insérer, circuler et sortir d'une voie rapide.	<input type="checkbox"/>						
Conduire dans une file de véhicule et dans une circulation dense.	<input type="checkbox"/>						
Conduire en déclivité.	<input type="checkbox"/>						
Conduire quand l'adhérence et la visibilité sont réduites.	<input type="checkbox"/>						

**D1 - D1E - D - DE**

		POURQUOI : RAISONS	COMMENT : PROCEDURES	RISQUES	INFLUENCES DE SON ENTOURAGE ET DE SON MODE DE VIE	PRESSIONS EXERCEES PAR LA SOCIETE : PUBLICITE, TRAVAIL....	AUTO-EVALUATION
<b>5 - PRATIQUER UNE CONDUITE AUTONOME, SÛRE ET ECONOMIQUE</b>	<input type="checkbox"/>						
Suivre un itinéraire de manière autonome.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les principaux facteurs généraux de risque au volant, les facteurs plus spécifiques à la conduite des véhicules lourds et les recommandations à appliquer.	<input type="checkbox"/>						
Savoir préparer un trajet longue distance en autonomie.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les comportements à adopter en cas d'accident : Protéger, Alerter, Secourir.	<input type="checkbox"/>						
Savoir prendre en compte les passagers.	<input type="checkbox"/>						
Connaître les aides à la conduite (régulateur, limiteur de vitesse, ABS, aides à la navigation...).	<input type="checkbox"/>						
Avoir des notions sur l'entretien, le dépannage et les situations d'urgence.	<input type="checkbox"/>						
Pratiquer l'éco-conduite.	<input type="checkbox"/>						